

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU samedi 10
septembre 2022**

Nombre de membres

Séance du 10 septembre 2022

en exercice: 8

L'an deux mille vingt-deux et le dix septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Votants: 8

Représentés: Eloi BOUILLARD par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Nathalie LE COHU

Excuses:

Absents: .

Secrétaire de séance: Maria DECAUCHY

M. le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil et remercie l'ensemble des participants pour leur implications aux côtés des deux adjoints et de lui-même.

ORDRE DU JOUR

- Délibération permettant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- Délibération permettant de prendre une taxe d'aménagement dérogatoire pour l'ensemble de l'OAP.
- Proposition de modification d'un nouveau taux de taxe d'aménagement pour les abris de jardin.
- Proposition de délibération pour la création d'un PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière) sur la commune de Jaignes.
- Proposition de délibération pour la création d'un ENS (Espace Naturel Sensible) sur la commune de Jaignes.
- Proposition d'admission en non valeur d'un titre de 2019.
- Délibération pour l'adhésion au groupement de commande du SDESM pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.
- Délibération portant création d'emploi d'un agent recenseur et fixant les modalités de rémunération..

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

M le Maire remercie Maria DECAUCHY, qui s'est proposé pour tenir le poste de secrétaire de séance.

Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité

Objet: ASSUJETTISSEMENT DES LOCAUX VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE. - DE 2022 020

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Objet: ADOPTION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT DEROGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DE L'OAP - DE 2022 021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la taxe dérogatoire pour ce projet d'OAP à 5%.

Objet: MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN - DE 2022 022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'exonération de cette taxe sur les abris de jardin, pigeonniers, colombiers et serres de jardin dont la surface est inférieure ou égale à 20m².

Objet: CREATION D'UN PRIF (Périmètre Régional d'intervention foncière) SUR LA COMMUNE DE JAIGNES. - DE 2022 023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un PRIF (Périmètre Régional d'intervention foncière).

Objet: CREATION D'UN ENS (Espace Naturel Sensible) SUR LA COMMUNE DE JAIGNES. - DE 2022 024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un ENS (Ensemble Naturel Sensible).

Objet: PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR D'UN TITRE DE 2019. - DE 2022 025

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en créance irrécouvrable la somme de 13.81€ au compte 6541.

Objet: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SDESM POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIES. - DE 2022 026

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le programme et les modalités financières.
AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

**Objet: CREATION D'EMPLOI D'UN AGENT RECENSEUR ET FIXANT LES
MODALITES DE REMUNERATION. - DE 2022 027**

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer cet emploi avec une rémunération de 600.00€ brut.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

COVALTRI:

M. CHÂTEL explique qu'il s'est rendu à la réunion de COVALTRI le 8 septembre à Coulommiers. La délibération relative au marché de fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères est retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Achille HOURDÉ
Maire



Multiple handwritten signatures in blue and black ink are present on the page, including several illegible scribbles and a few more legible ones at the bottom.